QU'EST-CE QU'UNE CHAIRE UNESCO?

Toute Chaire UNESCO a pour vocation d'être au service du développement humain et d'œuvrer dans l'esprit des textes officiels adoptés par la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture dont le siège est à Paris.

Elle repose à la fois sur un projet incluant une thématique, un programme d'activités, des modalités de travail avec un plan de financement et sur un réseau de partenaires formé à partir de l'établissement d'enseignement supérieur qui en est à l'origine.

Sous l'intitulé « Pratiques journalistiques et médiatiques. Entre mondialisation et diversité culturelle », la présente Chaire en communication a été officiellement installée le 14 juin 2007 au sein de l'Université Robert Schuman. Elle résulte de la Convention signée le 20 février 2007 entre sa présidente, Florence Benoît-Rohmer, et le Directeur général de l'UNESCO, Koïchiro Matsuura. Suite à la réforme universitaire de 2008, et à la non reconduction du Centre d'études et de recherches interdisciplinaires sur les médias en Europe (CERIME), elle a été rattachée à la Direction de la Recherche de l'Université de Strasbourg.

OBJECTIFS

Les deux objectifs majeurs se placent dans le cadre de la philosophie générale de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle du 2 novembre 2001 et de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005.

Ils se fondent en priorité sur l'espace d'observation représenté par l'Union européenne afin d'en tirer toutes les conclusions utiles pour des programmes de recherche relatifs à d'autres régions du monde.

- 1- Études des rôles et places des médias dans les évolutions sociales et culturelles dans le but de comprendre comment s'articule le projet d'une identité commune à Vingt-sept pays et la préservation de l'identité de chacun.
- 2- Mise en relation des savoirs et des problématiques d'autres disciplines scientifiques en vue d'engager des programmes d'éducation aux médias attentifs aux regards et aux appréciations portées sur les identités culturelles européennes et extraeuropéennes.

DISCIPLINES CONCERNEES

La complexité de la problématique est prise en compte dans la Déclaration universelle de 2001 dès son préambule.

«... Réaffirmant que la culture doit être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social et qu'elle englobe, outre les arts et lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances »¹...

Cette phrase déclarative est conforme aux conclusions de la Conférence mondiale sur les politiques culturelles (MONDIACULT, Mexico, 1982), de la Commission

1

mondiale de la culture et du développement (*Notre diversité créatrice*, 1995) et de la Conférence intergouvernementale de Stockholm de 1998. Elle s'inscrit dans la continuité de l'action de l'agence des Nations Unies.

Puis, l'article 1, reconnaissant la diversité culturelle comme « patrimoine commun de l'humanité », est suivi de l'article 2 sur le « pluralisme culturel » comme cadre propice « aux échanges culturels et à l'épanouissement des capacités créatrices qui nourrissent la vie publique ».

Les droits culturels sont ensuite mentionnés parmi les droits de l'Homme (article 4 « Les droits de l'Homme, garants de la diversité culturelle » ; article 5 « Les droits de l'Homme, cadre propice à la diversité culturelle » ; article 6 : « Vers une diversité culturelle accessible à tous »...). Etc.

En toute logique, la discipline de rattachement de la Chaire et de son titulaire, à savoir les *Sciences de l'information et de la communication*, avec ses options relatives aux études sur les médias, le journalisme, la communication des organisations ou les études culturelles, n'est donc pas la seule concernée.

La problématique relève des Sciences humaines et sociales, historiques, juridiques et politiques dans un esprit de coopération transdisciplinaire telle que défendue par l'UNESCO.

CONTACT

Professeur Michel MATHIEN
Titulaire de la Chaire
Université de Strasbourg
L'Escarpe
11 Rue du Maréchal Juin
CS 90032
F-67081 Strasbourg Cedex

Tél.: +33 (0)3 68 85 80 37; michel.mathien@unistra.fr



